



## Economie

La moyenne est un indicateur très fragile face à de grands écarts  
**Difficile de dire combien gagne un agriculteur...**

**L**a question des revenus des agriculteurs est sensible... mais techniquement complexe à appréhender et on peut le faire de différentes manières. Nous renvoyons nos lecteurs intéressés par cette question à un article et une vidéo très didactiques publiés sur le blog de l'Insee le 12 décembre 2024 <sup>(1)</sup>. Les auteurs, Étienne Apers, Félix Paquier, Isabelle Robert-Bobée et Vincent Marcus, travaillent au service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt.



Dans leur conclusion, les auteurs soulignent un constat qui ressort quelle que soit l'approche retenue : « *la très grande diversité des situations et les fortes inégalités de revenus qui caractérisent le monde agricole. Le revenu d'un agriculteur dépend ainsi de nombreux facteurs, comme la taille de son exploitation, le type de production agricole, voire sa localisation géographique, ou encore la détention de terres agricoles* ».

Au-delà de la seule question du « revenu », ils précisent que l'analyse de la situation des agriculteurs doit être élargie pour tenir compte de la composition et des ressources des ménages, des conditions de vie (par exemple, les agriculteurs disent « *moins souvent faire face à des restrictions de consommation ou des difficultés de logement que l'ensemble des ménages* ») et du patrimoine qu'ils détiennent, qui est « *en moyenne plus élevé que celui d'autres indépendants en raison de l'intensité capitaliste de l'activité agricole (...), mais avec là encore de grandes disparités* ».



## Culture

**Bilan très sévère de la Cour des comptes sur le pass Culture**

**I**ndépendamment des aides pour l'accès à la culture ou aux sports que peut proposer la Région des Pays de la Loire ou le Conseil départemental à l'intention des jeunes, le pass Culture est une application gratuite et géolocalisée qui permet à tous les jeunes de 15 à 18 ans de bénéficier d'un crédit individuel afin d'accéder à des activités ou des biens culturels et artistiques <sup>(2)</sup>. En décembre 2024, la Cour des comptes a publié un rapport qui constitue un « premier bilan » de ce dispositif <sup>(3)</sup>.



Le pass Culture relève d'une politique prioritaire du ministère de la Culture depuis 2017. Après des phases d'expérimentation dans plusieurs départements, le pass Culture a été généralisé en 2021 à

(1) – <https://blog.insee.fr/combien-gagne-un-agriculteur/>

(2) – <https://pass.culture.fr/>

(3) – [https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-12/20241217-Premier-bilan-pass-Culture\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-12/20241217-Premier-bilan-pass-Culture_0.pdf) Synthèse : <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/72970> Le pass Culture finance également des projets collectifs d'éducation artistique et culturelle, de la classe de 6<sup>e</sup> à la Terminale, mais ce n'est pas l'objet du rapport.

tous les jeunes de 18 ans sur l'ensemble du territoire français (300 euros), puis étendu en 2022 aux jeunes âgés de 15 à 17 ans (20 euros pour les jeunes de 15 ans ; 30 euros pour ceux de 16 et de 17 ans). Le rapport de la Cour des comptes analyse la manière dont les jeunes se sont saisis de ce dispositif et il établit un premier bilan des résultats, au regard des objectifs larges et ambitieux formulés au lancement de ce dispositif.

En juin 2024, seuls 48 % des jeunes de 15 ans recourent au pass Culture (alors doté de 20 euros), mais le taux s'élève à 82 % pour les 18 ans (300 euros). Premier constat de la Cour des comptes : « *Le pass Culture n'a que partiellement réussi à toucher les jeunes les moins familiers des pratiques culturelles* ». S'adressant au gestionnaire du dispositif, la Cour des comptes regrette que « *l'objectif d'inscrire un nombre maximum de jeunes a (...) prévalu sur l'objectif de démocratisation de l'accès à l'offre culturelle* ».

Par ailleurs, la Cour des comptes constate que les jeunes utilisent leur part individuelle du pass avant tout pour acheter des livres. Depuis la généralisation du dispositif, les livres représentent entre 42 % et 55 % des montants dépensés chaque trimestre. La part des mangas dans les achats de livres était prépondérante en 2021 (près de 40 %), mais au profit de la littérature, elle est descendue à 20 % en 2024<sup>(3)</sup>. Les jeunes utilisent également le pass Culture pour réserver des places de cinéma ou de concert.

Cependant, observe la Cour des comptes, « *le principal impact du pass Culture (...) se traduit plutôt par une intensification des pratiques culturelles déjà bien établies chez les jeunes* ».

Ainsi, le pass Culture ne semble pas servir à découvrir d'autres formes d'activités culturelles (théâtre, danse...). En

outre, l'impact sur les pratiques culturelles des jeunes serait limité sur la durée.

Enfin, l'objectif initial était celui d'un financement à 20 % par l'État et à 80 % par d'autres ressources. Dans les faits, on en est très loin ! Pour la Cour des comptes, « *sur le plan budgétaire, le pass Culture s'apparente à une dépense de guichet, qui a crû de manière très rapide* ». Ainsi, uniquement pour la part individuelle, les crédits budgétaires sont passés de 92 millions d'euros en 2021 à 244 millions en 2024 (prévision). La Cour des comptes évoque une croissance des dépenses « *mal anticipée* ».

Dans le contexte de « *finances publiques dégradées* », la Cour des comptes liste des économies possibles, telles la réduction du montant du crédit alloué aux jeunes de 18 ans ; la mise sous condition de ressources ; le ciblage des bénéficiaires selon des critères sociaux (boursiers) ou territoriaux (quartiers de la politique de la ville, milieu rural)...

Au niveau des préconisations, la Cour des comptes suggère surtout de « *revoir en profondeur* » la gouvernance du pass Culture. Le dispositif est géré par une société ; l'idée est que le ministère de la Culture se réapproprie la mission. Dans tous les cas, « *il n'apparaît pas opportun d'envisager une nouvelle extension de nouveaux axes de développement des missions du pass Culture dont le dispositif doit, avant tout, être consolidé et amélioré* ».

La Cour des comptes n'évoque pas l'intérêt d'une offre unique dans chaque territoire, ce qui impliquerait des démarches partenariales entre l'État, les régions et les départements. Ce serait beaucoup plus lisible pour les jeunes et pour les parents. Seulement, chaque collectivité préfère faire cavalier seul pour se mettre en avant...



[« Les Allemands sont-ils des plaignants... ou simplement réalistes ? » \(21/01/2025\) – CÉASsement vôtre !](#)

#### La pensée hebdomadaire

« *Une question est posée à celles et ceux qui s'expriment dans l'espace public. Faut-il le faire sur des réseaux qui ont fait de la désinformation et de la violence le moteur très rentable de leur audience ? Doit-on accepter qu'ils nous manipulent au point de contrôler jusqu'à nos humeurs ? Les médias qui défendent l'information rigoureuse et vérifiée, les responsables politiques au pouvoir ou qui aspirent à l'être, les institutions de la République, doivent-ils continuer à s'exprimer sur un réseau comme X, dont le richissime propriétaire refuse d'appliquer le droit et notamment le droit européen, en matière de modération des contenus ?*

François-Xavier Lefranc,  
président du directoire et directeur de la publication,  
« *La désinformation nourrit la guerre* » (éditorial),  
Ouest-France des 30 novembre 2024 et 1<sup>er</sup> décembre 2024.

(3) – Cette évolution peut sans doute s'expliquer par le succès actuellement de la « dark romance », notamment auprès du jeune public féminin. Il s'agit d'un sous-genre littéraire à la frontière entre amour, désir, sexualité et violence. L'auteur joue avec les limites de la morale et le franchissement de l'interdit (Wikipedia).

# Le jeudi 6 février, à Laval À quoi sert la douleur ?

Le jeudi 6 février, à 18 h 30, à l'Hôtel de ville de Laval, le Centre hospitalier et la ville de Laval proposent une nouvelle conférence dans le cadre du cycle 2024/2025 des rencontres « Ma ville ma santé », cette fois-ci sur le thème « À quoi sert la douleur ? » Elle sera animée par Nicolas Escofier, pharmacien, responsable de la commission Douleur du Centre hospitalier de Laval.

« La douleur est un symptôme fréquent. Nous avons tous expérimenté la douleur à des degrés divers. Et pourtant, nous sommes souvent incapables de définir ce qu'est la douleur. Nous sommes également nombreux à ne pas savoir si un symptôme est un élément de notre douleur. Avons-nous tous la « même » douleur ? Accordons-nous la même importance à la douleur ? Doit-on parler de la douleur ou des douleurs ? Une blessure courante est vécue de manière très différente d'une personne à l'autre. De nombreuses idées circulent sur la plus ou moins grande sensibilité à la douleur. Comment

faire comprendre sa propre douleur aux autres ? Comment la mesurer ? Et comment l'estimer chez nos proches ayant une communication limitée comme les nourrissons, les personnes

ayant des troubles cognitifs, les handicapés ? Certains moyens utilisés par les soignants peuvent être utilisés pour les proches. Il s'agira, lors de cette conférence, de définir ce qu'est la douleur, et surtout de chercher les différents éléments et composantes de la douleur pour mieux la comprendre. Comprendre sa douleur, c'est déjà mieux la gérer. »

Les conférences « Ma ville, ma santé » s'adressent au grand public ; elles sont en accès libre et gratuites. Elles sont interprétées en langue des signes française. Un échange de questions-réponses avec le public a lieu à l'issue de la conférence.



# Le jeudi 20 mars, à Montenay L'arbre, pilier de nombreux écosystèmes

Le jeudi 20 mars, de 17 h à 19 h 30, à Montenay (médiathèque, 1A rue de l'Ancienne mairie), en partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Mayenne Bas-Maine, le Réseau des collectivités mayennaises en marche vers le développement durable (association Synergies) organise une nouvelle rencontre dans le cadre du cycle sur la gestion du patrimoine arboré des communes.

Les arbres en ville sont souvent présentés comme une « solution fondée sur la nature » permettant de rafraîchir les villes. Mais ceux-ci jouent également un rôle plus discret, et pourtant tout aussi fondamental : celui de soutenir durablement la biodiversité. En effet, l'arbre tient une place centrale dans le maintien des écosystèmes, par les nombreux services qu'il rend :

- ✓ Au niveau du feuillage, la photosynthèse permet de séquestrer du carbone tout en rejetant de l'oxygène. Les feuilles régulent la qualité de l'air et les températures locales.
- ✓ Les racines maintiennent la stabilité, la structure et la fertilité des sols. Elles absorbent certains contaminants.
- ✓ Enfin, les arbres sont des supports de biodiversité pour de nombreuses espèces, à l'image de la



noctule qui sera étudiée plus en détail au cours de la rencontre, qui peuvent les utiliser comme lieu de reproduction, logis, garde-manger, etc.

Les arbres sont également une ressource. En ville, ils ont de nombreux usages : articulation des espaces, modulation du paysage, filtration du bruit, bien-être... Cependant, ils sont souvent malmenés dans l'espace urbain. Une mauvaise gestion peut engendrer des conflits, des coûts élevés d'entretien, ou encore limiter les services rendus.

## Programme :

- ✓ Rémi Bouteloup, chargé d'études environnement du CPIE Mayenne Bas-Maine : introduction sur le thème « Patrimoine arboré et biodiversité », avec les enjeux de biodiversité liés aux arbres.
- ✓ Jacqueline Arcanger, maire d'Ernée et vice-présidente de la communauté de communes de l'Ernée : démarche initiée pour un atlas de la biodiversité.
- ✓ Gervais Hameau, maire de Montenay : pratique mise en place par la commune en faveur des arbres.
- ✓ Visite de la commune : « À la recherche des habitats favorables aux chauves-souris ».

[Inscription](#)